



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, tenue à la salle du conseil, au 270, Route 125 à Saint-Roch-Ouest, **le mardi 7 juillet 2026**, à 19 h, et à laquelle sont présents :

Sont présents :

Monsieur Pierre Mercier, maire
Monsieur Bernard Benoit, conseiller au siège no 1
Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2
Monsieur Francis Mercier, conseiller au siège no 4
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Est absente :

Madame Josianne Chayer, conseillère au siège no 3

Sous la présidence du maire, monsieur Pierre Mercier, formant le quorum.

Était également présente madame Sherron Kollar, directrice générale et greffière-trésorière

135-2026 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Pierre Mercier, maire, déclare la présente séance ouverte.

136-2026 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
2 JUIN 2026**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU
15 JUIN 2026**
- 4. CORRESPONDANCE**
- 5. RAPPORT DES COMITÉS**
- 6. PRÉSENTATION DES COMPTES**
 - 6.1** Compte à payer
- 7. RÉGLEMENTATION**
 - 7.1** Adoption du règlement numéro 175-2026 sur la gestion contractuelle
 - 7.2** Avis de motion et dépôt du projet de règlement relatif au remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest pour les élus et les employés
 - 7.3** Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur la prévention des incendies
- 8. ADMINISTRATION**
 - 8.1** Dépôt – Rapport sur la définition des besoins lors de la passation d'un contrat pour les travaux de réfection de la Route 125
 - 8.2** Travaux d'urgence, changement de ponceau près du 750, chemin du Ruisseau St-Jean
 - 8.3** Renouvellement du forfait entourage pour le site internet
 - 8.4** Appui aux municipalités locales concernant la collaboration municipale en matière d'octroi de contrats et de projets d'infrastructures
 - 8.5** Appui ferme et soutenu au centre de Services scolaires des Samares
 - 8.6** Renouvellement - Commissaire à l'assermentation
 - 8.7** Invitation au tournoi de golf - Club Optimiste Saint-Esprit
 - 8.8** Invitation au tournoi de golf - Chambre de commerce et de l'industrie de la MRC de Montcalm
- 9. VARIA**
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Charles Smith et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus précité.

Adoptée

**137-2026 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 2 JUIN 2026**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Francis Mercier, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026 tel qu'il a été rédigé.

Adoptée

**138-2026 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT
DU 15 JUIN 2026**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Charles Smith, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 15 juin 2026 tel qu'il a été rédigé.

Adoptée

139-2026 CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois.

140-2026 RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte rendu des activités et des comités auxquels ils ont participé durant le mois.

GESTION FINANCIÈRE

141-2026 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à effectuer, au montant de 80 197.86 \$, en date du 7 juillet 2026;

ATTENDU QUE cette liste est répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer : chèques no 9582 à 9604, pour un montant total de 60 574.51 \$;
- Paiements de factures par Internet : 19 623,35 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Sylvain Lafortune, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer déposée en annexe et d'en autoriser le paiement aux fournisseurs;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

RÉGLEMENTATION

142-2026 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 175-2026 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE l'article 8 de la Loi sur les contrats des organismes publics, RLRQ c. C-65.01 (ci-après la « LCOM ») oblige les municipalités à adopter un règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet l'article 9 de la LCOM de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM ;

ATTENDU QU'en conséquence, les articles 30 et 80 de la LCOM ne s'appliquent plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement ;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics ;

ATTENDU QUE le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM , ce seuil étant, depuis le 1er janvier 2026, de 139 000 \$, lequel seuil est ajusté selon l'inflation ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 juin 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance par M. Sylvain Lafortune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis Mercier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter, tel que rédigé et remis aux membres du conseil, le règlement numéro 175-2026 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, faisant partie intégrante de la présente, comme s'il était ici tout au long reproduit.

143-2026 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU REMBOURSEMENT DES DÉPENSES OCCASIONNÉES PAR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST POUR LES ÉLUS ET LES EMPLOYÉS

Monsieur Charles Smith, conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 176-2026 relatif au remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest pour les élus et les employés;
- Dépose le projet de règlement numéro 176-2026 relatif au remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest pour les élus et les employés;

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 7 juillet 2026.
De plus, la lecture du règlement sera dispensée lors de son adoption.

144-2026 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Monsieur Jean Bélanger, conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 177-2026 sur la prévention des incendies;
- Dépose le projet de règlement numéro 177-2026 sur la prévention des incendies ;

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 7 juillet 2026.
De plus, la lecture du règlement sera dispensée lors de son adoption.

ADMINISTRATION

145-2026 DÉPÔT RAPPORT SUR LA DÉFINITION DES BESOINS LORS DE LA PASSATION D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE 125

La directrice générale et greffière-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, le rapport sur la définition des besoins lors de la passation d'un contrat pour les travaux de réfection de la Route 125.

146-2026 TRAVAUX D'URGENCE-CHANGEMENT DE PONCEAU SUR LE CHEMIN DU RUISSEAU ST-JEAN

ATTENDU QUE la Municipalité a été informée qu'un ponceau situé sur le chemin du Ruisseau St-Jean était défoncé et nécessitait une intervention;

ATTENDU QUE M. Patrick Charron, ingénieur, a procédé à une visite des lieux et recommande de procéder au remplacement du ponceau dans les plus brefs délais;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge urgent de procéder à ces travaux afin d'assurer la sécurité des automobilistes et d'éviter une détérioration accrue de l'infrastructure;

ATTENDU QUE le conseil municipal a demandé à la directrice générale et greffière-trésorière de communiquer avec Latendresse Asphalte inc. afin de vérifier sa disponibilité à effectuer les travaux et d'obtenir une soumission;

ATTENDU QUE Latendresse Asphalte inc. a déposé une soumission au montant de 46 564,88 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bélanger
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal juge ces travaux urgents et octroie le contrat à Latendresse Asphalte inc. pour le remplacement du ponceau situé sur le chemin du Ruisseau St-Jean, au montant de 46 564,88 \$, taxes incluses;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à cet effet;

QUE la dépense soit affectée au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ).

Adoptée

147-2026 RENOUVELLEMENT DU FORFAIT ENTOURAGE POUR LE SITE INTERNET

Sur proposition de M. Bernard Benoit, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter le renouvellement du forfait Entourage de la compagnie Numérique.ca pour le site internet de la municipalité, au coût de 1 950 \$ plus taxes, pour la période du 1er août 2026 au 31 juillet 2027.

Adoptée

148-2026 APPUI AUX MUNICIPALITÉS LOCALES CONCERNANT LA COLLABORATION MUNICIPALE EN MATIÈRE D'OCTROI DE CONTRATS ET DE PROJETS D'INFRASTRUCTURES

ATTENDU QUE les municipalités du Québec font face à des pressions financières croissantes liées à la réalisation de projets d'infrastructures et à l'octroi de contrats publics ;

ATTENDU QUE la collaboration intermunicipale peut favoriser des économies d'échelle, le partage d'expertise, l'amélioration des pratiques contractuelles et une plus grande efficacité administrative ;

ATTENDU QUE certaines municipalités québécoises ont déjà démontré les bénéfices d'approches concertées en matière d'appels d'offres et de gestion contractuelle ;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) favorise et encourage les ententes intermunicipales permettant la mise en commun de ressources et de processus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis Mercier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'appuyer les municipalités locales de la MRC de Montcalm dans leurs démarches de collaboration municipale en matière d'octroi de contrats et de projets d'infrastructures ;

QU' une copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités locales.

Adoptée

149-2026 APPUI FERME ET SOUTENU AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES

CONSIDÉRANT le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2026-2029 du Centre de services scolaire des Samares;

CONSIDÉRANT que le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles vise à organiser l'utilisation des bâtiments du Centre de services scolaire des Samares sur trois ans, couvrant la répartition, l'usage, la capacité d'accueil et les prévisions d'effectifs;

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur l'organisation territoriale municipale {RLRQ, chapitre 0-9) le Centre de services scolaire des Samares a établi son Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029, en consultation avec les municipalités et municipalités régionales de comté de son territoire;

CONSIDÉRANT que le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029 met clairement en lumière des besoins importants et croissants en matière d'infrastructures scolaires;

CONSIDÉRANT que ces besoins sont connus depuis plusieurs années et qu'ils s'accroissent en raison de la croissance démographique, de l'évolution des pratiques pédagogiques et de la pression exercée sur les établissements existants;

CONSIDÉRANT que certaines municipalités du territoire ont réservé ou acquis des terrains afin de permettre la construction de nouvelles écoles, démontrant ainsi leur engagement concret envers le développement éducatif et leur volonté de collaborer avec les autorités scolaires et gouvernementales;

CONSIDÉRANT que le territoire fait face à des défis importants en matière de réussite éducative et de persévérance scolaire, ce qui renforce la nécessité d'offrir aux élèves des environnements d'apprentissage modernes, sécuritaires et adaptés;

CONSIDÉRANT que les élus municipaux constatent que les délais actuels dans la réalisation des projets scolaires risquent d'accroître les écarts et de compromettre la capacité collective de répondre adéquatement aux besoins futurs;

CONSIDÉRANT que le financement gouvernemental n'est pas cohérent avec les besoins décrits dans le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. Bernard Benoit
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

D'exprimer son appui ferme et soutenu au Centre de services scolaire des Samares et de reconnaître la pertinence et la rigueur du travail réalisé pour documenter les besoins en infrastructures scolaires.

1. De réaffirmer l'importance d'un financement stable, suffisant et prévisible, permettant au Centre de services scolaire des Samares de planifier et de réaliser les projets nécessaires dans des délais raisonnables.
2. D'inviter le ministère de l'Éducation à accélérer la mise en œuvre des projets d'agrandissement et de construction d'écoles, afin de répondre aux besoins urgents et d'éviter que la situation ne se détériore davantage.

3. De souligner que l'éducation constitue un investissement essentiel pour l'avenir du territoire et qu'il est impératif d'offrir aux élèves des environnements d'apprentissage de qualité, favorisant leur réussite et leur bien-être.
4. De réitérer la volonté de collaborer avec le Centre de services scolaire et le ministère de l'Éducation afin de soutenir la planification et la réalisation des projets scolaires sur le territoire.
5. De transmettre une copie de la présente résolution au Centre de services scolaire des Samares, au ministère de l'Éducation, au député provincial, M. Louis-Charles Thouin ainsi qu'aux municipalités du territoire, afin de témoigner de l'importance accordée à ces enjeux et de l'urgence d'agir collectivement.

Adoptée

150-2026 RENOUVELLEMENT-COMMISSAIRES À L'ASSERMENTATION

CONSIDÉRANT QUE les commissions de commissaires à l'assermentation de M. Pierre Mercier, maire, et de Mme Sherron Kollar, directrice générale et greffière-trésorière, arrivent à échéance;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la Municipalité de maintenir les services de commissaires à l'assermentation afin d'offrir ce service aux citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Bélanger et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil municipal autorise le renouvellement des commissions de commissaires à l'assermentation de M. Pierre Mercier, maire, et de Mme Sherron Kollar, directrice générale et greffière-trésorière, et approuve le paiement des frais exigés par le ministère de la Justice du Québec.

Adoptée

151-2026 INVITATION AU TOURNOI DE GOLF – CLUB DES OPTIMISTES DE SAINT-ESPRIT

Sur proposition de M. Sylvain Lafortune, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de procéder à l'achat de six (6) billets pour le tournoi de golf et le souper, et d'un (1) billet pour le souper qui aura lieu le 8 août au Club de golf de Rawdon, suivi du souper au Sentier de l'Érable. Les profits générés par ce tournoi seront consacrés à l'Aide à la jeunesse.

La somme comptabilisée pour cet événement s'élève à 1 060 \$. Les conseillers rembourseront les billets de leurs conjointes.

Adoptée

152-2026 INVITATION AU TOURNOI DE GOLF DU PRÉSIDENT –CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LA MRC DE MONTCALM

Le conseil prend acte, mais ne désire pas y participer cette année.

153-2026 VARIA

Aucuns varia

154-2026 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

155-2026 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Bélanger et résolu à l'unanimité que la séance soit levée (19 h 35).

Adoptée

Les résolutions numéros 135-2026 à 154-2026 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.

- Original signé -

Pierre Mercier,
Maire

- Original signé -

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière